Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 31 (1926)

Rubrik: Notices nécrologiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTICES NÉCROLOGIQUES

† Marc Folletête

1865 - 1926

Marc Folletête n'est plus. Il s'est éteint paisiblement à Locarno, où il avait élu domicile pour se soigner, le 24 juillet 1926, après une longue et douloureuse maladie. Par sa mort, le Jura bernois a perdu un de ses meilleurs enfants et la Société jurassienne d'Emulation, un de ses membres les plus fidèles et dévoués.

Marc Folletête est fils de Jules Folletête, décédé à Saignelegier, en 1886, et de Nathalie Folletête née Aubry, décédée à Interlaken le 5 décembre 1925 dans sa quatre-vingt-dix-septième année. Il naquit au Noirmont, sa commune d'origine, agreste village du plateau franc-montagnard, le 25 avril 1865, et c'est la-haut, sous ces grands sapins séculaires, au bord de ces rochers sauvages et grandioses dominant le Doubs, que l'enfant sit ses premiers pas. Son père, négociant en vins, faute de temps, ne pouvait s'occuper de lui. Par contre, sa mère, dévouée, toute de tendresse et de vertu, ne le quittait jamais. Elle aimait son enfant au-dessus de tout et voulait faire de lui un homme utile à la société, un homme dévoué et bon. Et cette mère modèle reussit. Marc Folletête ne fut-il pas toute sa vie utile à son prochain, dé-

voué à chacun, bon pour son semblable?

Dès qu'il fut à même de comprendre, elle lui apprit à lire, à écrire, à penser, de sorte qu'en entrant à l'école primaire de son village natal, au printemps 1872, il était déjà initié à ces choses-là. Ses maîtres remarquèrent chez l'enfant des facilités au travail peu communes, des capacités bien au-dessus de la moyenne, un enfant auquel l'avenir devait sourire. Il avait hérité de sa famille ces facilités et ces capacités, car du côté maternel, il était le descendant de plusieurs hommes d'étude et de talent: il était le petit-fils de Pierre-Ignace Aubry, avocat, conseiller d'Etat, juge à la Cour suprême et conseiller national; l'arrière-petit-fils de Etienne-Joseph Aubry, notaire, membre du Grand Conseil et greffier baillival à Saignelégier; le petit-neveu de Etienne-Joseph-Jean-Baptiste Aubry, notaire et président du tribunal des Franches-Montagnes; un frère de sa mère, Jules Aubry, décédé à l'àge de 32 ans, en 1858, fut ingénieur du Chemin de fer central suisse et chef de section à Lucerne.

Ses parents le placèrent au printemps 1878 au collège « Maria Hilf » à Schwytz où il suivit le cours préparatoire pour jeunes gens de langue française jusqu'aux vacances d'automne. Pendant ces vacances, il prit à la maison, au Noirmont, quelques leçons pri-

vées, afin de pouvoir suivre avec succès, lors de la rentrée des classes, l'enseignement de la première classe de latin. C'est dans ce collège qu'il fit également sa deuxième classe de latin. Dans une lettre du recteur actuel, M. le Dr Al. Huber, du 9 mai 1927, nous lisons: « M. Folletête était dans ces trois classes, — comme nous le prouvent les tableaux des notes — un élève distingué par son intelligence, par ses très bons progrès et par sa conduite modèle. »

En octobre 1880, il fut placé à l'Ecole technique et gymnase à Zoug, (aujourd'hui Ecole cantonale zougoise), où il suivit les cours du gymnase. Il se familiarisa vite avec la langue allemande, travailla sans relâche. Aussi, après de solides études, il passa ses examens finaux et obtint son certificat de maturité littéraire le 1ex août 1884. Pendant les années scolaires de 1880-1881 et de 1881-1882, Marc Folletête fut interne du Pensionnat «bei St-Michael ». Pendant les deux années suivantes, il fut externe. D'une lettre du 10 mai 1927, signée de M. H. Al. Keiser, ancien recteur, nous extrayons les lignes suivantes: « Je me souviens très bien encore de mon ancien élève Marc Folletête que je connaissais comme un jeune homme appliqué et rangé. Je me souviens avec joie de sa classe laborieuse et active dans laquelle j'enseignais alors l'allemand, la littérature et l'histoire. Parmi les compagnons de classe de Marc se trouvait entre autres, M. le conseiller aux Etats Joseph Andermatt, Staatsanwalt du canton de Zoug. »

C'est à Zoug que le collégien apprit à aimer les beautés de la philosophie, à saisir la profondeur de celle-ci. Aussi se décidat-il, dès son examen de maturité passé, à se rendre à l'Université de Genève et c'est là que nous retrouvons Marc Folletête pendant les semestres d'hiver 1884-1885 et d'été 1885. Il suit les cours de la Faculté des Lettres, entre autres le cours de littératures comparées du professeur et poète Marc Monnier, le cours de phisolophie du professeur Naville, etc. Mais à la fin du cours d'été de 1885, le passé de ses aïeux réapparaît: il revoit son grand-père avocat, son arrière-grand-père greffier baillival, son grand-oncle président de tribunal. Il veut devenir avocat. Et le jeune étudiant part pour Berne, s'inscrit à l'Université, à la Faculté de Droit, le 15 octobre 1885. Il suit les cours assidûment; il travaille chez lui; le droit lui plaît, il veut percer, il veut devenir quelqu'un. Il voulait devenir quelqu'un, mais il ne pensait pas alors, que quelque vingt-sept ans plus tard il allait être appele en qualité de professeur de droit civil suisse et français et d'histoire du droit jurassien et français à cette Université. Il s'inscrit au cours de M. le professeur Virgile Rossel, actuellement juge fédéral, aux cours des professeurs Hilty, Marcussen, Zeerleder, etc. Le 15 mars 1888, il écrit à sa famille les lignes suivantes: « Afin de bien utiliser mon temps, je me suis décidé, sur le conseil de M. Rossel, de commencer mon stage de suite; de cette façon je pourrai faire environ cinq mois de stage avant mon examen. Vous

savez que le côté pratique est le côté fort d'un avocat, il ne doit ignorer aucun détail de procédure; quant aux questions purement théoriques — qui, elles aussi, ont une importance capitale, — il a tout le loisir désirable pour les étudier avec le secours de sa bibliothèque, dans le calme de son cabinet. Messieurs Brunner et Sahli ayant surabondance de stagiaires, j'entrerai en cette qualité demain chez M. l'avocat Kocher ». Et le 2 mai il lui écrit: « A 7 heures j'ai cours, j'étudie pendant le reste de la matinée et l'après-midi je vais au bureau et aux cours. Je suis fort bien dans ma nouvelle chambre. Au milieu d'un calme parfait sauf le mardi, jour de marché, j'y puis tout à mon aise, m'entretenir avec les commentaires. »

A fin juillet 1888, le jeune étudiant quitte l'Université de Berne après y avoir passé six semestres. Il rentre à Saignelégier, où ses parents avaient élu domicile en 1884, et où son père est décédé en 1886. Il revoit ses cours, ses notes, ses commentaires, car il est à la veille de son examen théorique d'avocat qu'il réussit avec succès à l'Hôtel de ville à Berne, en septembre 1888. C'est une note d'encouragement pour affronter l'examen d'Etat et pour affronter la plus grande des épreuves, la vie. Les vacances et le repos sont de courte durée, il faut continuer, il faut finir. Aussi en octobre 1888, le jeune candidat avocat entre à l'étude de Me Paul Ruchonnet, avocat à Saignelégier, fils du distingué conseiller fédéral et président de la Confédération, M. Louis Ruchonnet. Le 18 mai 1888, Marc Folletête écrit aux siens: « C'est M. Ruchonnet qui m'a fait les premières ouvertures à ce sujet. Il m'a dit qu'il me confierait toutes les affaires pénales que je pourrais plaider exclusivement, et que j'aurais aussi à le remplacer dans les affaires civiles, attendu que Delémont serait sa résiden-

Il est appliqué, actif, il rédige lui-même à l'entière satisfaction de son maître, grand nombre de pièces de procédure, il plaide devant les assises. Dans son certificat du 12 août 1891, M. Paul Ruchonnet dit: « Il a dès lors fait un stage très consciencieux ». C'est en décembre 1890 que l'étudiant quitte cette étude après plus de deux ans de travail assidu. Son stage est terminé et il s'apprête à partir pour Berne afin de faire un dernier semestre, mais il en est empêché par la liquidation des affaires personnelles et le bureau de son ancien patron, M. Paul Ruchonnet. La liquidation de ces affaires est terminée et en novembre 1891, Marc Folletête se rend alors à Berne et s'inscrit pour le semestre d'hiver 1891-1892. Il suit les cours des professeurs Reichel et Lauterburg. Le printemps approche et avec lui, la session des examens. Le jeune homme est préparé: il ne craint rien. Et le 7 mai 1892, Marc Folletête est diplômé avocat du canton de Berne et est assermenté séance tenante par le président de la Cour suprê-

me, M. le juge Leuenberger. C'est maintenant la vie qui commence, la vie pour l'existence. C'est la barque au milieu de l'océan. Où ira-t-elle, que fera-t-elle, que deviendra-t-elle? Marc Folletête exercera-t-il sa profession sur le plateau qui l'a vu naître, sur lequel il a passé sa prime jeunesse, sur lequel il a appris à courir, à chanter, à aimer? Où bien ira-t-il ailleurs?

Non, il ne quittera pas ces grands sapins, ces villages aux toits de chaume et de bardeaux, le pays de ses aïeux. Il ouvre dès lors une étude d'avocat au chef-lieu du district des Franches-Montagnes. Et voilà le jeune homme plus actif que jamais. Son étude est vite achalandée. Il sait se faire remarquer et apprécier. Il se crée des amis fidèles et dévoués. Il est franc, sincère; il a une parole, celle de la vérité; il a un idéal, celui du beau et du bien. Aussi sa manière de traiter les affaires lui ouvre d'emblée plusieurs portes.

En 1894, les sociétaires de la Banque populaire suisse, banque d'arrondissement de Saignelégier, le désignèrent comme réviseur des comptes de cet établissement; ils l'appelerent en 1896, comme membre de la commission de banque et en 1898, il fut élu président de celle-ci. En novembre 1900, ensuite de sa nomination comme président de tribunal du district de Courtelary, il donna sa démission. Le 10 décembre 1900, le nouveau président de la commission lui adressa une lettre de remerciements de laquelle nous sortons les lignes suivantes: « Tout en vous félicitant de votre nomination aux fonctions de président du tribunal du district de Courtelary, que vous nous avez annoncée, nous vous exprimons le regret que nous a causé votre départ de notre

commission de banque».

Deux ans après l'inauguration du chemin de fer régional Saignelégier-Chaux-de-Fonds, le 28 juin 1894, l'assemblée des actionnaires le nomme membre du conseil d'administration et secrétaire de ce conseil. Il remplit les fonctions de secrétaire jusqu'en 1901 et resta membre jusqu'en 1921. Il démissionna en 1901 comme secrétaire, ensuite de son départ de Saignelégier pour Courtelary, et en 1921 comme membre, ensuite de son départ de Berne pour Sarrelouis. A l'assemblée des actionnaires du 2 juillet 1921, M. le président du conseil d'administration, Paul Mosiman, donna connaissance de la lettre de sion de Marc Folletête, rendit séance tenante hommage au dévouement dont le démissionnaire avait fait preuve et il exprima, au nom de l'assemblée, ses remerciements les plus sincères et ses regrets de devoir se séparer de lui. Le 10 septembre 1921, le conseil d'administration décida de lui envoyer un gobelet en argent, et d'une lettre datée du 26 septembre 1921, nous extrayons: « Nous avons voulu par l'envoi de ce modeste souvenir, vous témoigner notre reconnaissance la plus sincère pour les services signalés que vous n'avez cessé de rendre au S.-C., en votre qualité de membre du conseil d'administration de cette œuvre patriotique, auquel vous avez appartenu pendant 27 années consecutives, c'est-à-dire dès 1894 jusqu'au moment où vous fûtes appelé aux hautes fonctions que vous occupez actuellement. Vos anciens collègues n'oublieront point votre dévouement éprouvé, votre assiduité à nos séances, comme aussi votre inaltérable courtoisie, que nous savions tant apprécier. Aussi, nous vous prions de croire que c'est avec un profond regret que nous nous séparons de vous, en vous donnant l'assurance que notre gratitude à votre égard restera gravée dans nos cœurs. Nous osons espérer, que, de votre côté, vous n'oublierez point vos anciens collègues et que, bientôt, lorsque vous séjournerez en Suisse, vous nous ferez l'honneur d'assister au dîner de l'une de nos prochaines séances, auquel nous ne manquerons pas de vous convier. »

Ne sont-ce pas là des titres de confiance et des marques de

sympathie?

Subitement un changement s'opère dans sa vie; il deviendra

juge.

La présidence du tribunal du district de Courtelary devient vacante ensuite de la nomination, en qualité de procureur du Jura, de M. Georges Gobat, président de ce tribunal. Les électeurs seront appelés à se prononcer le 4 novembre 1900. Le *Jura bernois*, feuille d'avis de St-Imier, écrit à ce sujet le 9 octobre 1900: « Espérons que le choix des électeurs se portera sur un juriste capable et digne de succéder au magistrat qui a rempli ces importantes fonctions avec tant de tact et de distinction. » Le Démocrate du 10 octobre 1900 termine son article par cette phrase: « En somme on peut le recommander (Marc Folletête) hardiment, à tous égards, aux électeurs du district de Courtelary. » breuse assemblée politique tenue à St-Imier le 26 octobre 1900, décida de proposer Marc Folletête comme candidat à la présidence. Il fut élu par 2145 voix sur 2258 bulletins valables. Ce fut là un chiffre imposant et une marque de confiance illimitée à l'adresse de l'élu. Il fut assermenté par son ami le regretté préfet M. Locher, le 1er décembre 1900. Un de ses intimes, M. l'avocat Krentel, le félicite en ces termes: « Je t'adresse mes cordiales félicitations. Il me semble qu'un juriste comme toi doit ressentir une intime satisfaction à être appelé à rendre la justice. Et je suis bien aise aussi pour le Vallon».

Et maintenant le président est à l'ouvrage, il instruit, il concilie, il juge. Il est aimé et respecté. Ses capacités dans les affaires et ses facilités au travail le font remarquer toujours davantage. On l'apprécie hors des limites de son district: il est destiné à

avoir un rayon d'activité plus grand.

Au moment où il apprend à connaître les habitants du Vallon, à se familiariser à cette population ouvrière, active et laborieuse, ses amis veulent en faire un juge cantonal, une place se trouvant vacante ensuite du départ du juge d'appel M. Adolphe Frêne, de Reconvilier. Marc Folletête a tout ce qu'il faut pour occuper ce poste: la sagesse d'un homme, l'impartialité d'un juge. Le 19 novembre 1902, le Grand Conseil du canton de Berne, par 123 voix sur 147 bulletins valables, le nomme membre de la Cour suprême du canton de Berne. Il entra en fonctions le 1er janvier

1903 après avoir été assermenté en séance du Grand Conseil, le 24 novembre 1902. Son départ de Courtelary ne fut pas sans laisser de regrets. M. A. Gylam, inspecteur des écoles, lui écrivait le 26 novembre 1902 : « C'est avec une véritable satisfaction que j'ai appris votre nomination à la Cour d'appel, distinction bien méritée et dont je vous félicite sincèrement. Au plaisir que j'en éprouve, se mêle cependant le regret de vous voir quitter notre district où, par votre érudition autant que par votre droiture et votre intégrité, vous vous êtes acquis l'estime et la sympathie de tous les bons citoyens ».

Dans sa séance du 2 décembre 1902, la Cour suprême l'appela à siéger à la Cour d'appel et de cassation et décida que pendant la division de la Cour en deux sections, il ferait partie de la première section. A la séance du 19 septembre 1908, il est élu membre de la deuxième Chambre pénale ou Cour d'assises et en cette qualité, il préside les assises du Jura. Le 15 octobre 1910, la Cour suprême l'appelle à la présidence de cette Chambre.

Son activité fut intense à la Cour suprême. Par ses qualités, par son savoir-faire, par ses connaissances très étendues, on l'apprécie toujours davantage. Le cercle de ses relations et de ses amis s'étend. Il éprouve un grand plaisir en les rencontrant et en discutent avec aux des guestions qui lui cent chères.

discutant avec eux des questions qui lui sont chères.

De 1904 à 1909, de concert avec M. Joliat, ancien conseiller d'Etat, M. Simonin, conseiller d'Etat, et M. Golay, chef de la section française de la Chancellerie d'Etat, il revoit et corrige la traduction française du Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne, Bulletin arrêté au 31 décembre 1900. En outre, il annote, de concert avec M. Simonin, le tome 4 de ce Bulletin, troisième volume, traitant du Code civil et du Code de procédure civile.

Le 3 décembre 1904, le Conseil-exécutif du canton de Berne le nomme membre de la commission d'examens des aspirants au notariat du Jura, et à sa séance du 22 mars 1912, ce conseil l'appelle à la présidence de cette commission, présidence qu'il exerça

jusqu'au moment de son départ pour la Sarre.

Le 18 décembre 1909, il fut en outre élu par la Cour suprême du canton de Berne, membre de la commission des examens pour les candidats au barreau. Il resta également en fonctions jus-

qu'au moment de son départ pour la Sarre.

Le 12 mars 1912, notre haute autorité suisse, l'Assemblée fédérale, portait aux honneurs notre plus distingué citoyen jurassien. M. le professeur Dr Virgile Rossel était élu juge au Tribunal fédéral. Le Jura applaudit à ce choix. Il était fier d'envoyer à Lausanne celui dont l'œuvre juridique et littéraire honore notre petite patrie. Ensuite de cette nomination, la place de professeur français de droit civil à l'Université de Berne, devint vacante. Plusieurs noms furent cités pour la repourvoir. Celui de Marc Folletête y figure. Ses amis l'encouragent. Il pose sa candidature le 29 avril 1912, et dans sa séance du 12 juin suivant, le Conseil-

exécutif, sur la proposition de la Faculté de Droit, le nomme professeur ordinaire à cette Université, avec entrée en fonctions le 15 août 1912, soit comme professeur de droit civil suisse, de droit civil français, d'histoire du droit dans le Jura bernois et en France. Par son choix, le Conseil-exécutif rendait hommage à Marc Folletête, et le Jura tout entier, aussi, applaudit à cette nomination. Le Démocrate du 13 juin 1912 publiait les lignes suivantes: « Ce choix est des plus heureux, car le nouveau titulaire est tout à fait qualifié pour occuper ce poste, tant par ses connaissances théoriques étendues que par l'expérience des affaires qu'il a acquise comme membre du barreau jurassien, puis comme magistrat bernois. » Puis celui du 19 juin 1912 disait: «Le gouvernement a donc fait un excellent choix en l'appelant à la chaire française de droit civil de l'Université de Berne, où il sera le digne successeur de M. Virgile Rossel. Nous en sommes heureux pour le Jura ». Par lettre du 8 août 1912, Marc Folletête prit congé de ses collègues de la Cour. Le 20 août, celle-ci lui écrivait les lignes suivantes: « Nous regrettons vivement votre départ de la Cour où vous aviez gagné l'estime et la sympathie de tous vos collègues. Veuillez donc recevoir à cette place nos sincères remerciements pour les services rendus dans l'exercice de vos fonctions. Tous nos vœux vous accompagnent dans votre nouvelle car-

Ne sont-ce pas là des termes élogieux et de belle et îranche amitié?

Voilà donc Marc Folletête quittant la magistrature assise

pour le professorat.

A l'Université, le cercle de ses amis s'étend encore. Ce sont d'abord ses nouveaux collègues desquels il est bien vite aime et apprécié Puis ce sont ses étudiants pour lesquels il se dévoue;

il a du plaisir avec eux.

Le 14 décembre 1912, il prononce son discours d'ouverture ou conférence inaugurale à l'Université. Le sujet est le suivant: Le Code civil suisse et le Jura bernois. Le 13 février 1914, il prononce à la même Université un discours académique ou conférence publique, fait sous les auspices de celle-ci, soit: Le Code de la Montagne de Diesse, étude de législation jurassienne.

En automne 1915, la Faculté de Droit le désigne parmi les professeurs attachés à cette Faculté, et pour une année, doyen de celle-ci.

La guerre mondiale prend fin, le traité de Versailles est signe. La Sarre est détachée de l'Allemagne pour être placée pendant quinze ans sous l'égide de la Société des Nations. Aussi s'agit-il de nommer une Commission de Gouvernement du Territoire de la Sarre, ainsi qu'une Cour suprême de Justice du même Territoire, la première avec siège à Sarrebrück, la seconde à Sarrelouis. Au nombre des onze juges appelés à former la Cour, se trouvent trois Suisses, trois Bernois, parmi lesquels Marc Folletête. Il est touché de l'honneur qu'on lui fait et il accepte, mais avec un regret,

un grand regret, celui de devoir quitter sa famille et son pays. Le 17 novembre 1920, Marc Folletête quitte Berne pour Sarrelouis. Cette nomination causa un mélange de joie et de peine à ses amis, collègues et connaissances. Elle portait Marc Folletête aux honneurs, mais elle l'éloignait d'eux.

C'est de nouveau la magistrature assise: instruire, juger. Il fonctionne comme vice-président de la Cour et comme président du Sénat pénal, Sénat composé de cinq membres. Son activité en Sarre fut très grande: il fallait tout créer, tout organiser. Il fallait même aplanir toute une suite de difficultés entre la Cour et la Commission du Gouvernement.

Et là-bas aussi, le cercle de ses amis s'étend. Il se lie particulièrement d'amitié avec son collègue luxembourgeois, M. Ferdinand Schaefer, ancien conseiller à la Cour supérieure de Justice de Luxembourg, avec qui il partage la même propriété, et qui devait le prédécéder le 30 mai 1922. Le départ de cet ami fut pénible pour notre compatriote.

Marc Folletête n'oublia pas son pays et vint régulièrement en Suisse trois fois par année, d'abord à Berne, puis à Interlaken, où sa famille s'était retirée. Il avait du plaisir à revoir ce qui lui avait été si cher, sa patrie, ses amis, ses connaissances. Il regrettait assez tout cela et en parlait presque dans toutes ses lettres. Nous qui eûmes le privilège d'être lié avec lui dès l'automne 1915, pouvons en dire quelque chose. Aussi nous extrayons des lettres qui nous sont parvenues de Marc Folletête, les lignes suivantes. Celles-ci donnent suffisamment de détails quant à sa vie, ses relations, ses impressions et son activité en Sarre.

Du 30 décembre 1921. « Nous sommes maintenant assez occupés à la Cour, de sorte qu'il y a heureusement moins de place pour le mal du pays. Les affaires se déroulent normalement et il m'est revenu, à ma satisfaction, que le barreau et les instances inférieures se sont déclarés satisfaits de notre façon de procéder et de notre jurisprudence, en tant qu'il est permis de parler déjà de jurisprudence. »

Du 22 avril 1922. « Notre Cour fonctionne maintenant normalement. Le Sénat pénal est occupé, mais non surchargé comme on le croyait. Tout va bien; nous sommes en bons termes avec le barreau sarrois ».

Du 7 juin 1922. « Les événements se précipitent. La mort subite de notre pauvre ami Schaefer, due à une paralysie du cœur à la suite d'une intoxication, a dû beaucoup vous surprendre. Je perds en lui mon meilleur ami en Sarre et ma vie va se trouver profondément modifiée. Le sort en a décidé ainsi. »

Du 13 juin 1922. « J'ai eu dimanche l'honneur de déjeuner avec Mgr l'évêque de l'Armée du Rhin, qui est un fort aimable homme. Il connaît très bien la Suisse, dont il a escaladé plus de pics que nous. »

Du 2 juillet 1922. « Ma collection reste stationnaire dans ce béotien de pays ».

Du 30 novembre 1922. «Quant à mes collections jurassiennes, il n'est pas question ici de les compléter. Tous mes vœux pour que notre peuple soit assez sage pour repousser dimanche l'inepte initiative bolchéviste. J'ai bon espoir et encore assez confiance dans le robuste bon sens du peuple suisse. »

Du 8 mai 1923. « Mes amis s'en vont, Paul Mosimann, Eugène Huber. A quand mon tour ? »

Des 3 et 15 août 1923. «Vous savez sans doute la mort de M. Gmür survenue dans un bain de mer d'Italie. C'est le troisième de mes anciens collègues qui décède en moins de trois ans. Les morts vont vite. A qui le tour? Moi, je vieillis tout doucement. »

Au commencement de janvier 1924, Marc Folletête tombe malade. Sa lettre du 3 mars 1924 dit: « Alité depuis le 10 janvier dernier, on constate le dimanche matin, 20 janvier, de l'aphasie: suppression temporaire de la faculté de s'exprimer par le langage, malgré la persistance de la voix et de la pensée qui étaient seulement affaiblies. Une petite embolie avait entraîné une aphasie partielle. Je ne pouvais presque plus écrire ni calculer, en revanche, je pouvais entendre et lire. »

Marc Folletête se soigne. Il a bon espoir, son médecin aussi. Il se remet petit à petit, toutefois la guérison totale n'est plus possible. Il envisage sa démission de la Cour et son retour en Suisse, sous un ciel plus clément et plus favorable à sa santé.

Le 5 mars 1925, il remet sa démission pour le 30 juin 1925 et sollicite sa mise à la retraite pour cette date.

Le 14 mai 1925, la démission et la mise à la retraite furent acceptées par la Commission de Gouvernement, et dans la lettre adressée par le secrétariat général de la Commission à M. le ministre Vezenski le 19 mai 1925, nous lisons: « La Commission de Gouvernement vous prie de bien vouloir exprimer à ce haut magistrat ses remerciements pour le dévouement et la haute conception de ses devoirs dont il a toujours fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. »

Et c'est son retour en Suisse. Il a choisi Locarno comme lieu de sa nouvelle résidence. C'est là qu'il reçoit une dernière lettre, non officielle, de la Sarre, le 28 octobre 1925, de M. Rault, président de la Commission de Gouvernement: « C'est avec le plus vif regret que nous vous avons vu obligé de résilier les hautes fonctions que vous exerciez avec tant d'autorité et d'impartialite. Je suis heureux de vous donner le témoignage que vous avez contribué pour une large part au bon renom que, malgré toutes les préventions, a su s'acquérir la Cour de Sarrelouis devant les justiciables et devant le barreau. Nous garderons de votre trop court passage à notre Haute Cour de Justice, le meilleur et reconnaissant souvenir. »

Dès installé à Locarno, Marc Folletête nous écrit le 14 novembre 1925: « Le déménagement, le voyage, le changement de climat m'ont abîmé. Je suis anéanti. J'ai assez voyage. J'aspire au repos éternel. Si seulement mon attaque m'avait emporté au lieu de me décapiter à moitié. Tout me fatigue, même de lire. Je regarde les montagnes couvertes de neige et songe au passé. A l'avenir, je n'ose guère y songer. Mes beaux jours sont finis. Les nuits sont interminables. Je ne peux plus rien faire et l'oisiveté me pèse. Reviendrai-je encore une fois dans le Jura? C'est peu probable. L'avenir est fait de renoncements, surtout pour moi. »

Et le 12 janvier 1926: « Je ne repasserai plus les Alpes et je

ne reverrai plus jamais mon cher Jura. »

Le 5 décembre 1925, sa vénérée mère décéda à Interlaken et fut enterrée à Locarno. En mars 1926, sa sœur vint le rejoindre à Locarno et elle lui consacra le même dévouement qu'elle donna toute sa vie à sa regrettée mère. Mais hélas! il n'y avait plus de guérison possible. Le 29 avril, il nous écrit: « Mon état de santé est très précaire. Ma sœur est toujours très dévouée. Nous sommes heureux d'être réunis ».

Le 21 mai. « Mon cher ami Frepp est mort. C'était un bien bon homme, dans toute l'acception du mot. Paix à ses cendres. La Cour suprême m'a aimablement invité à sa course du printemps à Douanne et je regrette fort de ne pouvoir revoir mes an-

ciens collègues. »

Et le 30 mai: « J'attends la délivrance avec résignation, mais la mort ne veut pas de moi. Ma bonne sœur est superbe de dévouement »

Et ce fut la fin. Marc Folletête rendit le dernier soupir le 24

juillet 1926 à 7 h. du soir.

Son enterrement eut lieu le 27 juillet à 16 ½ heures à Locarno. Il fut simple et modeste, Marc Folletête mourant éloigné de ceux qui le connurent et l'aimèrent. De belles couronnes ornaient le corbillard, entre autres celles offertes par la Cour suprême du canton de Berne, par la Cour suprême de Justice du Territoire de la Sarre, par l'Université de Berne. Sur sa tombe, nous prononçàmes les paroles d'adieu, desquelles nous citons: «La mort de Marc Folletête a frappé tous ceux qui lui étaient chers, ses parents, ses amis, ses connaissances. La triste nouvelle s'est répandue parmi eux et les a tous profondément peinés. Ceux qu'il quitte perdent en lui un homme de bien, un homme affectucux, un cœur dévoué et précieux. Il faut avoir vécu, passé quelques heures avec lui pour s'en rendre compte... Sa dernière parole fut: maman. A l'instant même, Marc Folletête prend place à côté de sa chère mère, décédée en décembre dernier. Puissent leurs deux âmes être réunies là-haut, dans une vie meilleure. Il ne fut pas de fils vénérant tant sa mère, il ne fut pas de mère choyant tant son fils. Adieu, cher ami Folletête, au nom de tes nombreux amis et de tes anciens élèves, je t'adresse les meilleures de nos pensées. Que la terre te soit légère! »

Marc Folletête fut toute sa vie un excellent citoyen, un homme foncièrement impartial, un grand cœur. Sa vie est résumée dans les lettres de sympathie adressées à sa sœur. Que leurs auteurs nous pardonnent si nous en donnons ici quelques extraits.

M. le juge fédéral Dr Virgile Rossel écrit: « Je vous prie de croire au vif regret que me cause cette triste nouvelle. Je garde-

rai fidèlement le souvenir du cher défunt. »

M. le conseiller d'Etat Simonin: « Permettez-moi de venir vous exprimer toute la part que je prends à l'indicible affliction que vous cause le décès de celui qui fut pour vous plus qu'un frè-16, un véritable père, aussi affectueux que dévoué. Laissez-moi encore vous dire, Mademoiselle, combien je suis affecté de la perte de celui qui fut pour moi le meilleur des amis, un ami sûr, bon, obligeant et sympathique par excellence. Ses grandes qualités de cœur et de l'esprit, les importants services qu'elles lui permirent de rendre à son pays, en particulier, dans les hautes fonctions qu'il a remplies avec une compétence remarquable, tous ses mérites laisseront de lui un souvenir inoubliable. »

M. le juge d'appel Gobat: « Je garderai de ce cher disparu le meilleur des souvenirs; j'ai pu apprécier toute sa générosité, son grand amour, sa franchise, sa loyauté, sa vive intelligence et sa chaude et vive amitié. Que de bonnes heures nous avons passées ensemble. C'était pour tous deux le beau temps et combien nous étions heureux de nous communiquer nos pensées. »

M. le conseiller au Sénat pénal de la Sarre, Dr Harzfeld: « La triste nouvelle du décès de M. Marc Folletête m'a beaucoup affligé. Ayant collaboré avec lui pendant plusieurs années dans le Sénat, j'ai beaucoup apprécié tant son caractère droit et independant que la finesse de son esprit et sa conversation animée et aimable. J'espère, Mademoiselle, que ce sera quelque consolation pour vous, dans votre tristesse, que le souvenir de M. votre frère dans les cercles de la Cour, restera toujours celui d'un collaborateur éminent tant que d'un ami fidèle. »

Le *Démocrate* du 30 juillet 1926 publiait: « Ce départ est une perte pour le Jura, où M. Folletête était bien et avantageusement connu. Il a été un bon, large et fidèle Jurassien, qui a fait honneur à son pays par ses capacités, sa vive intelligence, son

dévouement et son aimable caractère. »

Si Marc Folletête fit honneur à sa petite patrie jurassienne par sa belle et féconde activité, il fit aussi honneur à la Société jurassienne d'Emulation. Il l'affectionnait particulièrement et fut pendant les 36 années de son sociétariat, un membre très dévoué.

Chacun dans la vie a ses heureuses et mauvaises années et il en est de même pour les sociétés. Par moment, elles prospèrent, étendent leur cercle d'activité, font rayonner chez elles et autour d'elles la vie et la lumière, et par moment, subitement, c'est le déclin, même la fin. Il en fut presque ainsi de la Société jurassienne d'Emulation. Elle eut ses heures de gloire et de bonheur mais elle eut aussi, hélas! ses heures d'abandon. Pendant plusieurs années, après 1885, elle ne donna aucun signe de vie et il fallut une réunion le 22 juin 1889 à Sonceboz, de quelques membres des divers bureaux des sections pour tenter la reconstitution de la Société, pour lui donner l'éclat de jadis, du temps des Stockmar, des Thurmann, des Kohler et de tant d'autres. De sages décisions y furent prises et la plus sage d'entre toutes fut d'organiser dans le courant de l'automne une assemblée générale à Delémont.

Et c'est à cette assemblée, le 19 octobre 1889, ouverte ¬ar M. I'inspecteur des forêts Albert Frey, président de la Section de Delémont, que Marc Folletête fut reçu membre de la Société jurassienne d'Emulation, et jusqu'à la mort il resta fidèle à l'œuvre pacifique et idéale de celle-ci. Lors de sa réception, Marc Folletête était étudiant, stagiaire avocat à l'étude Paul Ruchonnet à Saignelégier, et il figura parmi les membres des Franches-Montagnes.

En 1892, à l'assemblée annuelle à Neuveville, le 26 septembre, ouverte par M. le D^r Victor Gros, président de la Section de Neuveville, Marc Folletête porte au Jura un toast tout vibrant de patriotisme.

En 1901, quoique domicilié à Courtelary vu son élection à la présidence du tribunal de ce district, il reste parmi les membres des Franches-Montagnes, et en 1902, ayant élû domicile à Berne, ensuite de son élection comme juge à la Cour suprême du canton, il devint membre externe de la Société. Il ne peut se rattacher à la section de Berne parce que celle-ci est dissoute depuis 1864. En 1910, les Jurassiens à Berne songent à créer pour la seconde fois la Section de Berne afin de faire vivre dans la capitale suisse l'âme jurassienne. (La première fois la Section dura de 1862 à 1864. Elle fut présidée par Xavier Stockmar, conseiller d'Etat, et s'éteignit avec lui). Une assemblée constitutive eut lieu le 30 janvier 1910 et à celle-ci assistèrent MM. Virgile Rossel, conseiller national, Henri Simonin, conseiller d'Etat, Louis Chappuis, juge d'appel, etc. Le président fut désigné en la personne de M. le Dr Albert Schenk. Les Jurassiens non présents à cette assemblée furent consultés et plusieurs posèrent leur candidature. Marc Folletête répondit un des premiers à cet appel, et de membre externe de la Société il devint membre de la Section de Berne. Et dès le 30 janvier 1910, celle-ci connut une marche prospère. Aujourd'hui, c'est l'avant-garde jurassienne dans la partie allemande du canton.

Marc Folletête fit paraître dans les *Actes* de la société, années 1910-1911, dans le 17e volume de la 2e série, ses *Us et coutumes du district des Franches-Montagnes*. Ce travail parut aussi dans la *Zeitschrift des bernischen Juristenvereins und Monatsblatt für bernische Rechtsprechung*, volume XLVI, cahier no 12.

Il est précédé d'un avant-propos et comprend plusieurs parties: I. Le droit d'étual appelé aussi pourcourt ou aisance; II. Le droit de barre; III. Des bornes; IV. Le droit de bois crû et à croître; V. Des arbres mitoyens; VI. Des droits de charrue; VII. Des droits de passage; VIII. Usages divers. Le travail se termine par une Remarque.

En 1910, la Société jurassienne de Développement, à son assemblée de Neuveville, a l'idée première de faire un Album des monuments historiques du Jura. M. le Dr Gobat, directeur de l'Intérieur, qui se trouvait à cette assemblée, proposa de transmettre cette idée à la Société jurassienne d'Emulation, ce qui fut fait. Une commission devait être constituée et la Section de Berne fut invitée à nommer deux membres. Dans le courant de l'été 1912, cette Section nomme ses deux délégués au sein de cette commission, M. le Dr Albert Schenk, professeur à l'Ecole des tilles, et M. Marc Folletête, professeur à l'Université. Une première séance eut lieu à Delémont le 26 août 1912. 15 membres faisaient partie de la commission et appelèrent à la présidence M. Théophile Zobrist, professeur à l'École cantonale de Porrentruy. Et les séances de la commission se succédèrent jusqu'en 1914. A une réunion de la Section de Berne, le 16 septembre 1912, les deux délégués rapportèrent à propos de cet Album. Du protocole de cette réunion, il résulte: «L'idée d'un opuscule à distribuer gratuitement aux touristes a été écartée, on a décidé au contraire de faire un travail de valeur durable, de constituer un véritable relevé du patrimoine national (monuments historiques proprement dits, meubles, sites historiques). Les représentants de chaque Section ont été chargés de faire une étude sur les objets à insérer dans le volume. » Voilà donc la commission au travail. Marc l'olletéte se met en relations avec le Musée national suisse à Zurich, avec le Musée historique à Bâle. Il visite et examine avec son collegue, M. le Dr Schenk, le Musée historique de Berne. Aussi réunit-il différents documents intéressants. Puis la guerre éclate en 1914. D'autres sujets occupent les esprits et l'Album des monuments historiques du Jura ne fait plus ou presque plus parler de lui. Quand la question est reprise, le 16 décembre 1923, M. Folletête n'est plus au pays. En effet, en 1920, il avait élu domicile à Sarrelouis.

Et non seulement la question de l'Album est mise de côté, mais la Section de Berne aussi ne donne plus guère signe de vie, par suite de la guerre. Elle reprend toutetefois vie le 10 novembre 1917. Un nouveau comité est élu avec M. le juge d'appel Louis Chappuis comme président et Marc Folletête comme vice président. Celui-ci est réélu vice-président le 30 novembre 1918 et à nouveau le 27 décembre 1919.

A la séance du 30 novembre 1918, le tractandum 2 se rapportait au sujet suivant: l'Iconographie jurassienne, par M. le professeur Marc Folletête. Il s'agissait à la fois d'une causerie et d'une exposition d'estampes et d'ouvrages de gravures se rappor-

tant à l'Evêché de Bâle. Aussi les membres passèrent-ils une exquise soirée. Les noms de tant de lieux enchanteurs et aimés et les gravures de ces lieux enthousiasmèrent les auditeurs. Qu'on nous permette de donner ici quelques extraits de cette charmante causerie:

« Messieurs et chers amis de l'Emulation,

Appelé il y a quelques années à faire partie d'un comité chargé de préparer la publication d'un *Album des monuments historiques du Jura bernois*, comité qui paraît avoir été chez nous une des premières victimes de la guerre mondiale, je me suis mis à réunir, pour mon propre compte, quelques anciennes gravures de l'ancien Evêché de Bâle, achetées ça et là chez les antiquaires, un peu au hasard des trouvailles.

Je ne tardai pas à être frappé de la variété et de la multitude des vues représentant les sites pittoresques de notre pays. Mais tandis que certaines de ces vues sont ou paraissent être des œuvres isolées, la plupart d'entre elles proviennent de recueils d'ensemble plus ou moins connus ou plutôt inconnus. Ces recueils, dont plusieurs remontent assez loin dans le passé, deviennent de plus en plus rares, étant voués à une destruction certaine par ces modernes vandales, Messieurs les marchands d'estampes, qui en tirent plus facilement et davantage d'argent en les désagrégeant et en trafiquant isolément de leurs dépouilles.

Avant cherché à identifier ou mieux à connaître la provenance des vues que je m'étais procurées, je constatai que depuis très longtemps notre petite patrie jurassienne a formé un objet de prédilection pour les artistes, dessinateurs et peintres, tant étrangers qu'indigènes. Il faut dire aussi que certaines parties de notre pays étaient parcourues, à pied, à cheval ou en diligence, par les amis de la nature comme on nommait autrefois les touristes et que ceux-ci emportaient, à titre de souvenir, ces recueils de vues dont nous allons parler et dont plusieurs ont eu l'honneur de rééditions successives, preuve de la vogue dont ils ont joui. Aujourd'hui on se contente de cartes postales illustrées, dont je ne voudrais pas médire — car beaucoup sont fort jolies — mais dont le sujet est plus ou moins heureusement choisi et l'on traverse le pays, en chemin de fer, en lisant son journal ou en feuilletant un roman, sans se douter de la beauté des sites que l'on parcourt en indifférent. Mais notre Jura mérite mieux, car on peut lui appliquer ce mot du doyen Bridel: « En voyageant en Suisse, le peintre trouve à chaque pas un tableau, le poète une image et le philosophe une réflexion. » Les artistes n'ont pas reproduit avec le même empressement toutes les parties de notre Jura; la route de Bale à Bienne en remontant le cours de la Birse, avec les gorges de Moutier et de Court, le rocher de Pierre-Pertuis, la Suze et les gorges du Taubenloch, les ont particulièrement attirés. Un seul s'occupe de Bellelay et des gorges du Pichoux. Porrentruy n'est pas absolument oublié, sans doute grâce à sa situation de capitale et de résidence du prince, quelques vues de St-Ursanne, de la Neuveville et de l'Ile-de-St-Pierre. Rien ou à peu près rien du haut Vallon, c'est-à-dire de la partie en amont de Sonceboz et des Franches-Montagnes qui étaient peu visitées, se trouvant trop en dehors des communications...

...Il existe chez les amateurs, dans les familles, dans les galetas peut-être, des tableaux, des dessins, des portraits representant des paysages ou des personnages jurassiens, dus au crayon ou au burin d'artistes jurassiens. Malheureusement ces richesses et ces trésors artistiques ne sont connus que de rares inities et a leur seule portée.

J'ai formé le projet d'en dresser un inventaire, sous la forme d'une iconographie jurassienne qui nous renseignera sur notre

passé artistique.

Ce serait un catalogue raisonné du passé de notre Jura tel qu'il nous est parvenu par l'illustration: sceaux, armes, monuments, portraits, plans, cartes, vues et tableaux des villes, bourgs, abbayes, châteaux et sites remarquables, avec l'indication de leurs auteurs (peintres et graveurs), courtes notices historiques, mode de reproduction.

J'ai déjà rassemblé passablement de matériaux à cet effet et me propose de continuer mes recherches dans les bibliothèques et chez les antiquaires. Mais tout ne se trouve pas dans les livres et quantité de choses intéressantes ne viendront au jour que grâce à la bienveillante et intelligente collaboration de leurs propriétaires. C'est pourquoi je demande aux membres de l'Emulation de bien vouloir m'accorder leur précieux appui en me signalant le sujet des vues qu'ils connaissent, en ajoutant le nom du peintre et du graveur, en indiquant le mode de reproduction, le nom et l'adresse du propriétaire, ou le lieu où l'œuvre se trouve.

Grâce à nos efforts communs nous apprendrons à connaître nos richesses artistiques cachées ou ignorées. Nous aurons grandement facilité la tâche du comité des Monuments historiques du Jura qui trouvera dans notre travail, dans les joyaux artistiques de notre passé que nous aurons sauvés de l'oubli, les éléments de son *Album*. Nous aurons également rendu service aux amateurs d'antiquités.

D'autre part, profitant du sens historique, nous aimerions voir le peuple jurassien décorer sa demeure avec de vieilles estampes du pays. En apprenant à mieux connaître notre petite patrie

jurassienne, nous l'aimerons et la chérirons encore mieux

J'espère, Messieurs, que mon appel sera entendu de quelquesuns d'entre vous, car une iconographie jurassienne, digne de ce nom, ne saurait être l'œuvre d'un seul; elle doit être le résultat de la collaboration de toutes les personnes qui s'intéressent à notre passé. »

A l'assemblée annuelle de l'Emulation à Bâle le 27 septembre 1919, M. Albert Michaud présenta son *Iconographie du Jura*

bernous et du lac de Bienne, travail qui fut très écouté par les membres présents, parmi lesquels se trouvait Marc Folletête. Il y ressentit un extrême plaisir: c'était tout son Jura qui passait devant ses yeux. Les Actes de l'Emulation de 1919 publièrent le travail de M. Michaud et le volume de cette année, paru en 1920, devint l'ouvrage de prédilection de Marc Folletête. Il aimait parcourir ce travail, analyser chaque vue, rêver à la lecture de plusieurs noms qui lui rappelaient tout un passé, le compléter par de nouvelles pièces.

A l'assemblée annuelle à Moutier, le 9 octobre 1920, Marc Folletête rappela à l'assistance le beau travail publié par M. Michaud. Et il s'écrie à cette occasion: «Cette étude a été une vraie révélation, car on ne soupçonnait pas que notre petit pays eût inspiré tant d'artistes. Mais le travail de M. Michaud n'est pas complet, — il le dit lui-même —. Il faudra donc que tous les propriétaires de vues ou les connaisseurs fassent part à l'auteur de l'Iconographie de tous les documents qui leur tomberont sous les yeux. »

A la séance des présidents des Sections avec le Comité central, le 26 septembre 1919 à Bâle, la veille de l'assemblée générale, il représente la Section de Berne en qualité de vice-président, en remplacement du président empêché.

Le 16 novembre 1920, la Section de Berne se réunit en un souper de St-Martin et à cette séance, M. le président Louis Chappuis adressa un adieu bien senti à Marc Folletête qui venait d'être appelé aux hautes fonctions de membre de la Cour suprême de Justice du Territoire de la Sarre. Marc Folletête remercia M. le président Chappuis et ses amis en reportant l'honneur qui lui a été fait sur sa patrie jurassienne et en assurant l'Emulation jurassienne de son plus vivant souvenir. Ce fut la dernière manifestation de l'Emulation à laquelle il participa. Et quoique domicilié à Sarrelouis, puis dès son retour en Suisse, à fin 1925, à Locarno, Marc Folletête n'abandonna pas la Société jurassienne d'Emulation et resta attaché à la Section de Berne qu'il affectionnait tout particulèrement.

L'amour de Marc Folletête pour l'Emulation est connu. Il aimait se rendre aux assemblées annuelles où l'âme jurassienne vibrait plus que jamais, où il retrouvait ses nombreux amis, où il jouissait des travaux historiques et littéraires, et de la partie gastronomique. C'était une joie pour lui qu'une assemblée de l'Emulation, et de deux lettres qu'il nous adressa, nous nous permettons de donner les extraits suivants:

Lettre du 25 septembre 1919, de Berne: « Aurai-je le plaisir de vous voir à Bâle, samedi, à l'occasion de la réunion de la Société jurassienne d'Emulation? J'en serai fort aise. Vous avez vu par le programme que M. Michaud, de La Chaux-de-Fonds, nous entretiendra de l'Iconographie du Jura bernois, un domaine qui m'est assez familier. En sa qualité de collectionneur et de ven-

deur d'antiquités, il pourra sans doute me fournir d'utiles ren-

seignements. »

Lettre du 5 octobre 1921, de Sarrelouis: « Je pense que vous irez samedi à Wohlen pour la réunion de l'Emulation et savez que je vous envie. Ce sera sans doute très réussi. Saluez s. v. pl. de ma part les amis, particulièrement M. Amweg. »

Ces deux lettres ne prouvent-elles pas son attachement à l'E-

mulation, son affection toute spéciale pour cette Société?

Marc Folletête fut un collectionneur avisé. L'amour que lui inspirait le sol natal eut une grande impression sur lui dès son jeune âge. Il n'y avait pas un coin de l'Evêché de Bâle qui lui fût étranger. Il avait parcouru villes et villages, il avait vu liameaux et fermes. Il avait étudié l'histoire de son Jura dans tous les détails. Aussi tous ses sites enchanteurs, manoirs en ruines, gorges profondes, monuments séculaires, l'entraînèrent à collectionner les gravures de son pays, les ouvrages et brochures, les médailles et les empreintes de sceaux. Il était fier de toutes ces choses et avait du plaisir à les faire voir à ses amis et à ses connaissances. Sa propriété au Kirchenfeld à Berne était au point de vue gravures, une exposition. Celles de Birman et de Villeneuve y dominaient. On se croyait au Jura.

En automne 1920, quand il partit pour la Sarre, il emporta ses collections et là-bas, ses gravures harmonieusement placées, donnèrent plus de vie à son intérieur, plus de joie à son cœur, plus de gaieté à son existence. Il ressentait un extrème plaisir lorsqu'il les faisait voir à ses collègues de la Sarre ou a ses nouveaux amis. Et quand il quitta la Sarre à fin 1925 pour Locarno, ses collections le suivirent. En ce nouveau pays, qui devait être le dernier pour lui, il fit ce qu'il avait fait à Berne, à Sarrelouis, un intérieur exclusivement jurassien.

Au point de vue juridique, Marc Folletête ne resta pas en arrière. Il s'était constitué une belle bibliothèque. Il suivait les progrès de la vie en se procurant au fur et à mesure les ouvrages juridiques qui sortaient de presse. Aussi sa bibliothèque formaitelle une collection d'ouvrages juridiques comprenant à peu près tout ce qui a paru ces quarante dernières années en Suisse.

Par testament olographe, Marc Folletête institua sa sœur, Mlle Berthe Folletête, à Locarno, héritière universelle de tous les biens de quelle nature qu'ils fussent, délaissés à son décès, en souvenir reconnaissant de l'affectueux dévouement qu'elle n'avait cessé de lui témoigner, tout en exprimant le vœu que ses collections concernant l'ancien Evêché de Bâle et sa bibliothèque juridique ne fussent pas dispersées et vendues, mais conservées intactes. Aussi invita-t-il sa sœur à disposer, à son gré, soit de son vivant, soit par testament, de ces objets, en donnant les livres d'histoire, les estampes et les médailles au Musée jurassien à Delémont, et sa bibliothèque juridique à la Faculté de Droit de l'U-

niversité de Berne, qui devraient les conserver à part, dans leur ensemble, et sous le nom de « Collection Folletête ».

Marc Folletête voulait ainsi conserver intactes les collections qu'il aimait tant et auxquelles il consacra le meilleur de son temps.

Mlle Folletête préféra disposer tout de suite de celles ci en faveur des institutions indiquées par lui.

Des catalogues-inventaire furent établis. La collection d'ouvrages se rapportant à l'Evêché de Bâle comprend 156 numéros (un numéro comprend quelquefois plusieurs ouvrages par suite de reliure), celle d'estampes 155 pièces dont 66 sont encadrées, 15 médailles, 212 empreintes de sceaux et cachets sur 71 cartons, 1 sabre et 1 coupe-papier anciens. La collection d'ouvrages juridiques comprend 488 numéros.

Le Musée jurassien accepta avec reconnaissance et remerciements le legs de Marc Folletête et mit à la disposition de ces collections une salle du Musée, au premier étage. Aujourd'hui cette salle forme un des joyaux de cette institution. Les gravures encadrées, gracieusement réparties sur les quatre parois, sont du meilleur effet. Les ouvrages garnissent une bibliothèque muree et vitrée, dans laquelle se trouvent en outre la robe et la toque du bienfaiteur, robe et toque portées par lui en Sarre. Les médailles et empreintes se trouvent dans une vitrine. Un portrait de Marc Folletête en costume de juge, a été placé au-dessus de la bibliothèque.

Parmi les ouvrages, se trouvent la collection compiète des Actes de la Société jurassienne d'Emulation dès sa fondation, de 1849 à 1923, les Monuments de l'ancien Evêché de Bâle, de Trouillat, cinq volumes, l'Histoire des Evêques de Bâle, de Mgr Vautrey, deux volumes, le Code de la Montagne de Diesse, les Lois consistoriales de la ville et République de Berne, etc.; parmi les médailles, celle frappée à l'occasion de la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne, etc.

La Faculté de Droit de l'Université de Berne fut aussi très touchée de l'attention de Marc Folletête, mais malheureusement, faute de place, elle ne put accepter ce legs, ayant dû déja refuser en 1925, la très riche bibliothèque de M. Zeerleder, avocat à Berne. Elle aurait toutefois été disposée à prendre certains ouvrages. Cette manière de voir ne fut pas acceptée par Mile Folletête, l'idée de Marc Folletête étant de ne pas disperser les livres qui composaient sa bibliothèque. Aussi celle-ci fut-elle offerte à la Cour suprême du canton de Berne et le Conseil-exécutif dans sa séance du 28 janvier 1927 accepta ce don à l'intention de la Cour, avec sincères remerciements. Un meuble fut mis à la disposition des livres et la collection se trouve aujourd'hui dans la salle de lecture du bâtiment de la Cour suprême.

Le désir de Marc Folletête se trouve ainsi réalisé; les collections qu'il aimait tant ne seront pas dispersées mais conservées à part dans leur ensemble, à la disposition de quiconque voudra en profiter.

En 1918, il avait déjà remis au Musée jurassien a Delémont une selle avec cuivreries armoriées, trouvée au Praisselet, commune du Bémont, propriété ayant appartenu à la famille Aubry. D'une lettre de M. l'abbé Daucourt, archiviste du musée, du 11 juin 1918, nous extrayons les lignes suivantes: « M. Hof a fait fabriquer un chevalet en fer pour supporter la selle qui figure parmi les pièces les plus remarquables du Musée. »

Marc Folletête a donc attaché à jamais son nom au Musée

jurassien et à la Cour suprême du canton de Berne.

Nous avons vu l'activité de Marc Folletête au sein de la Société jurassienne d'Emulation; nous verrons maintenant de quelle manière son nom restera aussi attaché à cette association à tout jamais, car l'Emulation, flambeau de lumière et de progrès doit vivre, vivre éternellement pour le bien et pour le bonheur de notre petite patrie, ce Jura tant aimé par tant de générations et tant

chanté par nos poètes jurassiens.

A l'assemblée annuelle de l'Emulation à Neuveville, le 20 octobre 1923, le sympathique professeur de français et d'histoire à l'Ecole cantonale de Porrentruy, M. le Dr Otto Bessire, proposait à la Société d'Emulation d'instituer un prix littéraire pour jeunes gens se destinant aux carrières libérales dans le Jura bernois. Cette excellente idée, présentée avec de solides arguments, fut acceptée par l'assemblée, et le Comité central fut invité à présenter un rapport, éventuellement un projet à la séance annuelle de 1924. A la réunion du Comité central du 8 novembre 1923, la question fut examinée et nous lisons dans le protocole de cette séance: « Pour cela, il faudrait pouvoir constituer un fonds dont les revenus serviraient au but indiqué. Mais les Mécènes sont rares dans notre pays et malheureusement notre société n'a point de fortune. » A l'assemblée annuelle à Saignelégier, le 27 septembre 1924, l'initiateur de ce prix littéraire donnait connaissance d'un rapport très complet. Par ses arguments absolument probants, il convainc facilement l'auditoire et il donne un aperçu de l'organisation des concours littéraires telle qu'il la prévoit. Le rapport de M. Bessire est accepté par M. le président central Lucien Lievre pour étude par le Comité central et les Sections pendant l'hiver qui s'avance et il fait appel aux Mécènes jurassiens. Le 31 janvier 1925, une circulaire rédigée par M. le Dr Joseph Choffat, ancien ministre, est envoyée aux Sections. Le 5 avril 1925, à une réunion des présidents des Sections et du Comité central, la question du prix littéraire est de nouveau examinée. Le but principal est de provoquer un regain d'activité parmi les jeunes écrivains jurassiens. Il n'est pas dans l'idée de récompenser des œuvres de grande envergure mais bien des travaux de 40 à 60 pages, par exemple, dit-on. Et nous lisons dans le protocole: « Une question

se pose cependant: Où faudra-t-il trouver les fonds nécessaires à pareille œuvre ? La difficulté sera résolue en temps opportun. »

A la réunion des présidents des Sections avec le Comité central le 22 mai 1926, à Delémont, la question du prix littéraire est de nouveau longuement discutée, après un rapport présenté par M. le Dr Viatte, président de la commission, qui dit: « La réalisation de cette initiative dépend aussi tout spécialement des deniers que nous serons à même de lui octroyer de la caisse centrale ». C'est à cette réunion que la proposition de M. Gustave Amweg, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, l'ancien et dévoué secrétaire de l'Emulation, l'âme et la cheville ouvrière de notre société, proposition d'allouer une somme de 300 fr. annuellement, soit trois prix, respectivement de 150 fr., 100 fr. et 50 fr., à payer par la caisse centrale, devait être acceptée à l'unanimité des membres présents, mais sous réserve de ratification par l'assemblée générale. A l'assemblée générale à Bienne, le 25 septembre 1926, la décision des présidents de Sections et du Comité central fut approuvée avec enthousiasme.

Ainsi donc, le prix littéraire allait être payé au moyen de la caisse centrale. C'était jusque-là la seule solution à donner à cette question. C'était résoudre en temps opportun la difficulte.

Cependant le trésorier actuel de l'Emulation, le dévoué M. Amweg, eut, après le décès de Marc Folletête, une heureuse idée. voulait désormais résoudre la question autrement : ne pas appauvrir la caisse centrale, et mieux encore, attacher le nom de Marc Folletête à l'Emulation. Le 22 novembre 1926, M. Amweg nous écrivait: « Permettez-moi de vous entretenir d'un projet que je caresse depuis quelque temps déjà et à la réalisation duquel vous pourriez sûrement m'aider beaucoup: Vous n'ignorez pas, vous qui êtes un membre fidèle de la Société jurassienne d'Emulation, la situation financière très modeste de cette belle association. Combien de choses utiles pourrions-nous faire si nous disposions de moyens plus étendus! Malheureusement, les Mécènes ne sont pas nombreux dans le Jura, et, faute de fonds, l'œuvre de l'Emulation est loin d'être ce qu'elle devrait. D'autre part, vous savez quelle sympathie témoignait à la société notre cher disparu, M. Marc Folletête, avec lequel vous étiez encore plus lié que moi. J'ai donc pensé que vous pourriez m'aider à réaliser le projet en question. Voici comment: M. Folletête a dû laisser une jolie fortune qui est revenue, sauf erreur, à Mlle Folletête, sa sœur qu'il affectionnait tout particulièrement. Or, j'ai appris que Mlle Folletête n'a plus que des parents fort éloignés, des petitscousins, sauf erreur, bien placés eux-mêmes. Il s'agirait donc de décider M11e Folletête à penser à la Société d'Emulation, soit maintenant, soit plus tard. Elle pourrait nous léguer une certaine somme (5 ou 10,000 fr. par exemple) en un fonds inalienable portant le nom du regretté Marc Folletête. Les intérêts de cette somme serviraient à établir des prix pour des travaux littéraires, historiques ou autres (les détails seraient à voir plus

tard). Ainsi, le nom de notre ami commun resterait à jamais iié à l'Emulation et au Jura pour lesquels il avait une affection toute particulière. Chaque année, les journaux, les *Actes*, les séances de la société rappelleraient ce nom aux générations futures qui le béniraient. Mlle Folletête s'intéresse à notre Emulation puisqu'elle a bien voulu nous régler la cotisation de cette année et nous avons remplacé le nom de son frère par le sien. Ceci me fait espérer qu'elle ne repoussera pas cette suggestion mais, au contraire, qu'elle nous aidera à conserver le nom d'un de nos éminents concitoyens. Faites-moi donc le plaisir, mon cher Monsieur, d'être un éloquent avocat d'une si belle cause auprès de Mlle Folletête et, en attendant de vos bonnes nouvelles à ce sujet, je vous prie d'agréer mes meilleures amitiés. »

La lettre de M. Amweg fut remise à Mlle Berthe Folletête à Locarno le 29 janvier 1927 et celle-ci accepta d'emblée la proposition de son auteur. Sa réponse fut toute de joie et de satisfaction, toute de joie parce qu'elle constatait que l'Emulation vou-lait s'attacher le nom de son frère et toute de satisfaction parce qu'elle voyait une idée noble et belle, utile au Jura. Il lui fut fait la proposition d'adjoindre son nom à celui de Marc Folletête, proposition qu'elle accepta aussi.

Et le 3 février 1927, Mlle Folletête nous remettait diftérents titres d'une valeur nominale de 6500 fr., cotés à la Bourse 5212 fr. 50, avec un rapport annuel de 261 fr. 60, et par écrit disait: « A la Société jurassienne d'Emulation, siège à Porrentruy, afin de constituer un fonds inaliénable, dit « Fonds Berthe et Marc Folletête ». Les intérêts du dit fonds serviront à établir des prix annuels pour les travaux littéraires, historiques ou scientifiques, suivant le règlement établi par la Société à cet effet. Ces titres seront à remettre à qui de droit après mon décès. »

N'est-ce pas là un geste de générosité digne de la famille Fol-

letête?

Marc Folletête consacra le meilleur de son temps à sa petite patrie jurassienne; il vivait pour elle, il en parlait toujours. Il aurait bien voulu la chanter dans le langage des dieux. Il ne l'a pas fait, mais il l'a honorée, honorée par son travail fécond, honorée par sa vive intelligence, honorée par ses nobles mérites.

Marc Folletête est fils de ses œuvres. Que son nom soit inscrit en lettres d'or dans le Livre des grands Jurassiens et béni dans le Jura, au milieu de ce peuple qu'il a tant aimé!

Ali Groslimond.

† Edouard=Fleuri Germiquet

1853 - 1926

La mort frappe partout. Elle s'acharne autour de nous; elle nous ravit les êtres que nous aimons. Elle frappe hélas! elle frappe toujours, impitoyablement, pour peupler les champs de l'éternel repos.

Le 6 août 1926, elle enlevait à l'affection de sa famille, à ses nombreux amis, à ses connaissances et à la Société jurassienne d'Emulation, un père dévoué, un concitoyen éclairé, un excellent Jurassien, M. Edouard-Fleuri Germiquet, notaire et ancien

secrétaire de préfecture du district de Moutier.

Edouard-Fleuri Germiquet est né à Sorvilier, sa commune d'origine, le 17 juin 1853. Il était fils du notaire Jacques Ger-miquet, successivement, secrétaire de préfecture à Moutier, président du tribunal de ce district et président de celui de Neuveville, auteur de nombreux travaux sur l'histoire du Jura, parmi lesquels: Neuveville et ses habitants, l'Ile de St-Pierre dans le lac de Bienne, lui-même membre dévoué de la Société jurassienne d'Emulation. Edouard-Fleuri Germiquet habita Sorvilier jusqu'à l'âge de dix ans, puis il se rendit à Moutier avec sa famille, où son père venait d'être appelé en qualité de secrétaire de préfecture. Il fréquenta dans cette localité, du 1er mai 1870 au 15 octobre 1871, la première classe de l'Ecole secondaire, ayant comme maîtres les regrettés H. Roost et Charles Périllard. Le 20 octobre 1871, il entra à l'étude du notaire Adolphe Marchand, à Renan, bureau qu'il quitta le 30 septembre 1874. Il fut nommé employé au secrétariat de préfecture du district de Courtelary le 1er octobre suivant. Il resta employé jusqu'au 23 octobre 1875, date de son départ pour l'Université de Berne. Edouard-Fleuri Germiquet avait des facilités au travail, des capacités toutes spécia les pour les affaires notariales, aussi voulut-il devenir notaire. Il obtint sa patente le 25 septembre 1877 et le 8 octobre suivant, il fut autorisé à pratiquer le notariat dans le district de Moutier. Il ouvrit son bureau à Malleray, et celui-ci fut bien vite achalandé. Par son caractère affable, par son cœur généreux et bon, par son exactitude et sa serviabilité, il avait d'emblée obtenu la confiance de la population de la vallée de Tavannes. Quelques années plus tard, il fut désigné comme chef de section de l'arrondissement de Bévilard et fonctionna en outre, pendant de nombreuses années, comme secrétaire de la commission d'école primaire de Malleray. Par suite de circonstances de famille, il transféra en avril 1900, son étude à Pontenet, et là aussi, son bureau fut très achalandé. Il était resté l'homme affable et généreux. Le 24 septembre 1908, le Conseil-exécutif le nomma secrétaire de prefecture du district de Moutier. Il quitta son cher Pontenet, lieu d'origine de son épouse, pour Moutier, avec beaucoup de regrets. Il occupa la place de secrétaire de préfecture jusqu'au 31 décembre 1923, à l'entière satisfaction de ses supérieurs et des notaires du district. Il démissionna pour raisons de santé.

Edouard-Fleuri Germiquet ne fut pas à même de jouir bien longtemps du repos si péniblement gagné. La maladie le minait, la guérison n'était pas possible et il mourut à Moutier, au milieu

des siens, le 6 août 1926.

Edouard-Fleuri Germiquet fut un notaire foncièrement honnête et un fonctionnaire capable et exact. Sa vie fut toute de labeur et de travail. Il avait une devise qu'il observa jusqu'à la mort: faire bien, faire toujours mieux. Aussi, Edouard-Fleuri Germiquet a bien fait ce qu'il a entrepris. Il a vécu dignement et il est mort dignement. Il fut enterré à Moutier et fut conduit à sa dernière demeure par toute la population du chef-lieu et par de nombreux amis et connaissances venus de tous les coins du district.

Qu'il repose en paix.

A. G.

† Jules Bouvier 1874–1926

M. Jules Bouvier, vétérinaire à Moutier, est mort le 18 mars 1926, à l'âge de 51 ans, enlevé prématurément à sa famille, au moment où il pouvait espérer jouir un peu plus à loisir des fruits

de son labeur infatigable.

Excellent vétérinaire, citoyen aimable et avenant, dévoué aux questions d'intérêt général, M. Bouvier joua un rôle important à Moutier et dans la contrée. En relation constante avec la population paysanne par suite de sa profession, il s'intéressait à l'arboriculture et à l'apiculture, dans lesquelles il était un maître, sans négliger pour tout autant les manifestations plus abstraites de la vie intellectuelle, qui eurent toujours son appui. La science vétérinaire lui doit l'une ou l'autre découverte, dont s'occupèrent les journaux spéciaux. Il est mort trop jeune, profondément regretté de tous ceux qui purent connaître et apprécier sa droiture, sa franchise, et ses charmantes qualités d'homme et de citoyen.

† Ernest Frepp 1862–1926

Le 12 mai 1926 est décédé à Moutier M. Ernest Frepp, avocat et notaire, citoyen éminent et membre zélé de la Société jurassienne d'Emulation. M. Frepp est mort dans sa 64^e année, après une vie toute consacrée aux devoirs de sa famille et de sa profession et aux affaires du pays.

Né à Laufon et fils du préfet de ce district, M. Frepp fit ses études à l'Ecole cantonale de Porrentruy et à l'Université de Berne. Il s'établit à Moutier, où il fut appelé rapidement à faire partie des autorités municipales d'abord, puis cantonales et de district. Il fut vice-préfet du district jusqu'à sa mort, député au Grand Conseil, qu'il présida pendant une législature, membre et président de différentes commissions cantonales, président du conseil d'administration du chemin de fer régional Saignelégier-Glovelier, et occupa encore avec dévouement maint autre poste. La multiplicité des emplois qu'on lui confia prouve la haute estime dans laquelle ses concitoyens le tenaient. Et, malgré ces charges absorbantes il trouvait encore un moment pour la Société jurassienne d'Emulation et assista encore cette année, bien que malade, à l'assemblée de la section Prévôtoise à Moutier.

Que la terre soit légère à ce bon citoyen!

O. R.

† John Brandt, Bienne

En décembre 1925 mourait dans notre ville un membre fidèle de l'Emulation, M. John Brandt. Graveur de son état, M. John Brandt était un des derniers représentants de cette école d'ouvriers graveurs qui trouvaient dans leur travail non un simple moyen d'existence, mais une jouissance artistique. Fait a l'Ecole de Genève où il passa plusieurs années de sa jeunesse, notre ami John Brandt était apprécié comme graveur de mérite. Homme instruit, lisant beaucoup, s'intéressant aux manifestations de la vie littéraire de notre ville il joignait à cela un caractère agréable, une humeur toujours joviale. D'un commerce agréable, plein d'urbanité il a été regretté vivement par tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. Il est mort à l'âge de 48 ans, emporté subitement par un mal qui ne pardonne pas souvent.

† Ariste Rollier

Ariste Rollier était né à Nods sur ce plateau si riant et si jurassien. Il apprit de bonne heure le métier de monteur de boîtes dans lequel il devait déployer pendant plus de 45 ans, une remarquable activité. Il fonda à Bienne vers les années 1885 une fabrique de boîtes de montres qui connut longtemps une belle prospérité. Ariste Rollier fut pendant de nombreuses années président de la Société jurassienne des fabricants de boîtes argent. Jurassien de vieille roche, il avait conservé intacts tous les caractères de la race. Esprit souvent caustique, mais toujours conciliant, ouvert et cordial, Ariste Rollier ne comptait que des amis Il a été emporté par une attaque foudroyante.

† Arthur Dedie 1865–1926

Arthur Dedie mourut à La Chaux-de-Fonds, le 28 novembre 1926, à l'âge de 61 ans. Depuis sa venue en cette ville, en octobre 1902, il avait exercé les fonctions de directeur-vétérinaire des abattoirs.

Après d'excellentes études, à Neuchâtel et à Berne, le defunt avait enseigné pendant quelque temps à l'école d'agriculture de San José. Le gouvernement qui fonda l'école fut renversé au bout de peu de temps et les quelques Suisses partis à Costa Rica avec M. Dedie revinrent au pays. Fixé à Corcelles sur Crémines, M. Dedie y fut maire et vice-préfet du district de Moutier, fonctions qu'il abandonna pour prendre la direction des abattoirs de La Chaux-de-Fonds; il débuta dans cet établissement en pleine période d'études de la construction d'un abattoir moderne et prit une part active à ces travaux; il fonctionna en qualité de secretaire de la commission de construction.

En 1906, il avait la satisfaction de s'installer dans les nouveaux bâtiments qu'il ne quitta qu'à sa mort. Ce sont vingt années de labeur persévérant, de recherches souvent absorbantes et d'administration intelligente et particulièrement pénible, durant

les années de guerre, qui s'écoulèrent ainsi.

Cette activité lui laissa pourtant la possibilité de consacrer quelques loisirs à plusieurs associations philanthropiques, comité de la cuisine populaire, crèche, etc.; ancien de l'Eglise nationale, il s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de cœur et de dévouement.

Dès qu'en notre ville, il fut question de fonder une section de l'Emulation jurassienne, Arthur Dedie répondit à l'appel. La maladie, hélas! ne lui permit pas de prendre part à nos travaux comme il le désirait.

Nous gardons un souvenir ému de ce fidèle Jurassien et nous prions sa famille de recevoir l'hommage de notre sympathie respectueuse.

A. G.

† M. l'abbé Arthur Daucourt

1849-1926

Avec M. l'abbé Daucourt, chanoine de Saint-Maurice, disparaît un esprit distingué et original, un grand érudit, un prêtre qui servit dignement son Eglise et un citoyen qui sut aimer sa patrie jurassienne. Il était une des figures les plus caractéristiques de l'Emulation, à laquelle il fut attaché pendant plus d'une trentaine d'années.

L'abbé Daucourt, d'une famille originaire de Porrentruy, naquit à Bévilard le 21 février 1849. Il fit ses premières études à Porrentruy. Remarqué par l'abbé Vautrey, qui était alors professeur au collège, il le suivit lorsque son protecteur fut nommé curé-doyen de Delémont. Il continua ses études au collège de cette ville. C'est dans l'intimité du doyen Vautrey qu'il prit le goût des recherches historiques et qu'il conçut le dessein de compléter l'œuvre des historiens jurassiens.

Obéissant à sa vocation, il fit sa théologie aux séminaires de Langres et de Fribourg. Il fut ordonné prêtre en 1873. Compris dans le décret d'expulsion du 30 janvier 1874, bien qu'il n'eût pas signé la protestation du clergé jurassien, il dut s'expatrier pour quelque temps. Il fut vicaire de la paroisse de Saint-Laurent, à Paris, chapelain de Vuisternens-devant-Romont, curé de Villarimboud (Fribourg), avant de rentrer dans son pays natal. En 1877, il fut nommé curé de Grandfontaine, où il resta une dizaine d'années. Il quitta sa paroisse pour enseigner au collège des Bénédictins de Delle. En 1889, il dirigeait la paroisse de Beurnevésin, puis de 1895 à 1905, celle de Miécourt. Cette dernière période ne fut pas la moins féconde de sa vie. Les loisirs que lui laissait son ministère furent mis à profit pour amorcer les recherches historiques qui devaient le signaler bientôt à l'attention des historiens et des amis de notre passé jurassien. Mais son rêve était de revenir dans sa ville de prédilection afin de s'y vouer exclusivement à ses travaux historiques. En 1905, il obte nait une pension de retraite et il se fixait définitivement à Delémont. Il s'y dépensa sans compter. La section delémontaine de l'Emulation, qui était tombée dans une demi-léthargie, avait besoin d'être réveillée. Ce fut l'abbé Daucourt qui la tira de sa torpeur et il ne tarda pas à en faire une des plus actives. Il présida à ses destinées pendant une vingtaine d'années. Son grand age ne lui permettant plus de continuer sa présidence, il se démit de ses fonctions et, en 1925, il était nommé, à l'unanimité et par acclamation, président d'honneur de la section de Delémont. C'est encore l'abbé Daucourt qui s'offrit à classer les archives de la ville, qui étaient dans un état de pitoyable abandon. L'entrain qu'il mit à faire de l'ordre dans un beau désordre lui valut le titre d'archiviste de la ville. C'est enfin lui qui eut l'idée, et il la réalisa, de rassembler, avant qu'ils ne devinssent la proie des brocanteurs, les vestiges de notre passé, les témoins de l'art et de l'activité de nos ancêtres. En d'autres termes, il fonda le Musée jurassien, qui est le plus beau couronnement de sa carrière. Grâce à son amour du sol natal, à sa ténacité et à son zèle de collectionneur, le Jura possède aujourd'hui un Musée régional dont nous pouvons à bon droit être fiers.

La réputation de l'abbé Daucourt eut tôt fait de franchir les frontières du Jura. Sa vaste érudition, ses connaissances approfondies en matière d'histoire jurassienne et l'agrément de son commerce lui avaient valu l'honneur d'être reçu membre de plu sieurs sociétés savantes. Il était membre de l'Académie de St-Maurice, de la Société des traditions populaires de Zurich, de la

Société des héraldistes suisses, etc. Il fut le collaborateur attitré du Dictionnaire géographique de la Suisse, ainsi que du Dictionnaire historique et biographique actuellement en cours de publication. Il présida pendant plusieurs années la commission de l'Album des monuments historiques du Jura.

En 1923, l'abbé Daucourt, entouré de la sympathie de toute la population, célébrait ses noces d'or sacerdotales. Deux ans plus tard, il fut nommé chanoine honoraire de l'Abbaye de St-Maurice. Cette distinction si flatteuse, qui lui causa une grande

joie, visait à la fois le prêtre vénéré et le docte historien.

L'œuvre de l'abbé Daucourt est considérable. Aux publications parues en volumes ou insérées dans les *Actes de l'Emula*tion, il faut ajouter une quantité de notices éparses dans quatre ou cinq journaux du pays et la superbe collection d'armoriaux qu'il a légués au Musée jurassien.

La liste à peu près complète de ses œuvres comprend:

Notice sur l'évêché et le diocèse de Bâle, Notice sur l'évêché et le diocèse de Lausanne (Revue de la Suisse catholique, 1885), Notice sur le château de Neuenstein (Actes, 1898), les Traditions populaires en Ajoie (Actes, 1899), Étude sur l'histoire de la Révolution dans l'ancien évêché de Bâle (Actes, 1901), la chasse au XVIIIa siècle dans l'évêché de Bâle (Actes, 1905), les diners du magistrat de Delémont (Actes, 1907), la Crosse de St-Germain (Actes, 1908), le Service postal à Delémont aux XVIIe et XVIIIe siècles (Actes, 1915), le Service militaire et les alliances sous le régime des princes-évêques de Bâle (Actes, 1918), Notice sur les châteaux de l'évêché de Bâle (1896), Notice sur les localités disparues de l'évêché de Bâle (1896), Légendes jurassiennes (1897), Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien évêché de Bâle, 8 vol., (1899-1906), Mémoires de Claude-Joseph Verdat, sculpteur, bourgeois de Delémont (1901), Histoire de la ville de Delémont (1901), Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes (1903), de l'annexion du Jura à la France jusqu'à sa réunion au canton de Berne (1793-1815), le chapitre de Salignon ou Salsgau (1915).

Cette longue énumération montre l'ampleur et la variété de la production historique de l'abbé Daucourt. Elle constitue une mine précieuse pour l'étude de notre histoire régionale. Elle a contribué, dans une large mesure, à faire mieux connaître et mieux aimer un passé que notre époque affairée et réaliste cherchait à reléguer dans l'oubli. Tout n'est certes pas parfait ni définitif dans cette œuvre. On pourrait demander parfois un contrôle plus sévère des sources, une meilleure utilisation des méthodes et des travaux récents, un sens critique plus averti, un jugement moins précipité et un style plus châtié. Mais laissons à la postérité le soin de faire la discrimination indispensable, quel que soit son verdict, un fait est acquis dès maintenant. Par ses travaux de vulgarisation qu'anime un souffle d'ardent patriotisme, par la glorification enthousiaste des faits et gestes de nos ancêtres,

l'abbé Daucourt a bien mérité de l'Emulation et du pays jurassien. J. M.

† Alexandre Koller 1845–1926

Longtemps son camarade de jeux et ami d'enfance, je vois avec tristesse disparaître un des derniers représentants de notre génération. Fils d'un médecin estimé, de regrettée mémoire, dont la famille était originaire de Montsevelier et qui avait pratiqué à Delémont durant une trentaine d'années, Alexandre Koller devint ingénieur. Il s'était fait en quelque sorte une spécialité de la construction des chemins de fer de montagne. Etabli depuis longtemps à Lausanne, il avait conservé cette tendresse particulière que le Jurassien éprouve pour la terre qui l'a vu naître. Il aimait à se retrouver avec ceux de sa petite patrie qui, déracinés comme lui, sentaient le besoin de se retremper dans le culte des traditions et de raviver de temps à autre en de cordiales réunions la flamme du souvenir. Bientôt Alexandre Koller devint le centre de ce rapprochement d'éléments éparpillés au loin et son patriotisme ardent le désignait pour occuper une place en vue dans la Société des Jurassiens de la capitale vaudoise. Il en fut le président et, quoique empêché souvent de participer à nos assemblées annuelles, il y porta présence à plusieurs reprises dans ces dernières années. Ce brave garçon était à Delémont, à Saignelégier, à Porrentruy où nous l'avons vu encore, quoique sérieusement malade, prendre plaisir à cette fête de l'intelligence.

Toutes les fois qu'Alexandre Koller put rendre service au Jura, il le fit avec empressement. C'est lui qui s'occupa de procurer le bloc erratique qui devint le monument du lieutenant d'aviation Flury, pitoyable victime de la guerre abominable déchaînée jusque sur notre sol helvétique. Le transport de cette masse de granit fut effectué entièrement à ses frais. Nature généreuse, d'un caractère loyal et empreint d'aménité, Koller comptait beaucoup d'amis. Par sa réputation professionnelle ainsi que par les belles qualités qu'on se plaisait à lui reconnaître, il a fait honneur à sa ville natale et à son pays.

† Henri Christe 1882—1925

La section de Porrentruy a perdu le 14 décembre 1925 Henri Christe, géomètre à Sion. Henri Christe est né à Vendlincourt où sa mère était institutrice. Après avoir accompli sa scolarité à l'école secondaire de ce lieu, il fut admis à l'Ecole cantonale de Porrentruy où il obtint sa maturité en 1900. Il fut ensuite pendant quelque temps traducteur à la Chancellerie cantonale à

Berne et, pendant ses loisirs, il suivait les cours de l'Université,

car il se destinait à l'enseignement secondaire.

Mais il changea d'idée et il entra au technicum de Winterthour pendant l'année 1904. Puis il fit un stage chez un géomètre valaisan où il travailla à la triangulation du val de Champéry. Pendant la construction de la ligne du Lœtschberg, nous le trouvons occupé comme aide-géomètre. Vers 1912, il s'établit à Sion comme géomètre et il fut chargé de travaux sur la ligne de la Furka. Pendant la mobilisation de 1914-1918, la ville de Sion lui confia le service de ravitaillement. Plus tard, il fut occupé aux travaux publics de la même localité.

Henri Christe n'oubliait pas son Jura qu'il aimait profondément et il s'intéressait vivement à l'Emulation dont il suivait tou-

tes les manifestations. Qu'il repose en paix!

† Adolphe Gross, archiviste, Neuveville 1841–1926

Adolphe Gross est né le 30 août 1841. Il suivit les classes du Progymnase de Neuveville, puis les cours de l'Ecole d'agriculture du Bois de Bougy près de Nyon. Il rentre à Neuveville et cultive les vignes de son père. Il fréquente quelque temps les leçons d'anglais et d'allemand à la pension de M. Pfeiderer à Kornthal, puis revient à Neuveville. En 1860 il part pour les Etats-Unis où il apprend l'agriculture américaine à South Charleston, chez George Watson. Plus tard il acheta une ferme dans l'Illinois et s'y installa avec son frère M. Gustave Gross. Les deux frères y faisaient surtout l'élevage du mouton. En 1867 Adolphe Gross rentre en Suisse, souffrant de fièvre. Il visite en passant l'Exposition universelle de Paris et avant de passer en Suisse, il reste quelque temps à Bordeaux chez un frère.

En 1885 il est nommé membre du conseil de bourgeoisie de Neuveville en remplacement de son frère M. Victor Gross. Plus tard il est nommé caissier de bourgeoisie et il remplit cette fonc-

tion jusqu'en 1921.

Le 1^{er} mars 1926, il s'éteignit doucement, âgé de 85 ans environ, à l'Hospice Montagu où il s'était retiré dans les dernières années de sa vie.

Notre ville lui doit en particulier la publication, en collaboration avec M. Charles Schnyder, d'une «Histoire de la Neuve-

ville », œuvre excellente qui lui valut un grand renom.

Ajoutons que M. Adolphe Gross appartenait à une famille de réfugiés, originaires du Dauphiné, chassés de France par la révocation de l'Edit de Nantes, et qui a donné à notre ville des hommes remarquables.

P. H.

† Félicien Mathez 1866–1926

D'une famille d'horlogers distingués, Félicien Mathez na quit le 8 août 1866 au Cernil de Tramelan, son lieu d'origine.

A l'école des Gérinnes, de bonne réputation, il fit toutes ses

classes. Esprit ouvert, subtil, chercheur, il perça vite.

Partout où il mit la main, il excella. Homme de famille, très attaché aux traditions, il a été l'exemple de la constance. Modeste il est toujours resté. Sans effort il a fait son chemin Spécialise dans des branches annexes de l'industrie horlogère, une honnête aisance a été la récompense d'un travail persévérant.

Philatéliste de renom, il possédait une des belles collections du

pays.

La nature et ses charmes faisaient ses délices. C'est cette attraction qui le poussa à faire une croisière. A fin mars 1926, il partait en famille pour visiter l'Algérie. Physiquement ie cœur n'égalait pas la force des sentiments et c'est à Alger, ie 5 avril 1926, que la moissonneuse fit son œuvre, creusant la douleur chez les siens, les regrets les plus vifs chez ses nombreux amis et un grand vide au sein de la Section de l'Emulation dont il fut vice-président trop peu de temps.

A. R.

† Albert Laissue 1873–1927

M. Albert Laissue est né le 23 décembre 1873 à Courgenay où s'est écoulée toute son existence, abstraction faite du temps consacré à ses études universitaires. Après avoir fréquenté l'Ecole cantonale de Porrentruy, Albert Laissue résolut de se vouer au notariat et, dans ce but, se fit immatriculer à l'Université de Berne en 1895. Quatre ans plus tard, en 1899, muni de sa patente de notaire, il ouvrit à Courgenay une étude dont l'importance grandit de jour en jour. Si M. Laissue n'a jamais occupé une situation très en vue en politique, il n'en a pas moins développé une grande activité au profit de la chose publique et particulièrement comme maire de sa commune il s'est montré excellent administrateur et citoyen aux vues larges et généreuses.

M. Laissue, enlevé dans la force de l'âge le 17 mars 1927, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, laissera à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un citoyen ami du progrès, ouvert à toutes les idées nouvelles, serviable et profondément attaché

à son petit coin de pays.



Note du Comité central: Au moment où se termine l'impression du présent volume survient le décès de notre très regretté Président central M. le Dr Germain Viatte. Une notice nécrologique complète lui sera consacrée dans les prochains Actes.

De même, nous publierons l'an prochain les articles nécrologiques sur: *Chêne Henri* à Damvant, *Gigon Maurice* à Porrentruy, *Bernard Séraphin* à Genève, D^r *Schnyder*, privat-docent à Berne.